

Le rôle du traducteur de l'État au Canada

Pays *bilingue*, le Canada compte un nombre considérable de traducteurs, dans toutes les sphères de l'activité, en particulier dans le monde des affaires et dans l'administration nationale. A vrai dire, quiconque s'occupe, je ne dirai pas seulement de travaux intellectuels, mais d'écrits sous une forme ou une autre, se livre plus ou moins à la traduction. Quelqu'un, chez nous, a écrit: "Nous sommes un peuple de traducteurs", réflexion qui est plus qu'une boutade. Nous verrons, plus loin, quel rôle lourd de responsabilité incombe à ces traducteurs innombrables. Pour nous limiter, ici, examinons la situation où se trouve le traducteur de l'État.

Le Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui s'est constitué en 1867 par suite de la fédération de plusieurs colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Qui dit fédération dit compromis. Dans l'Amérique du Nord britannique, un des compromis nécessaires se produisit entre gens de deux nationalités voisinant en un même territoire, c'est-à-dire les habitants de langue anglaise et les Canadiens de langue française.

Le compromis accepté en 1867 entraînait, en particulier, le bilinguisme, c'est-à-dire la reconnaissance de deux langues officielles pour l'État fédéral. Il en résulte que les délibérations des Chambres parlementaires et leur compte rendu, les textes législatifs, les décrets et publications des divers ministères ainsi qu'une bonne partie de leur correspondance, la plupart des documents officiels en somme doivent être traduits dans une langue ou l'autre. L'État fédéral emploie donc un grand nombre de traducteurs.

Autrefois dispersés, ces traducteurs se trouvent réunis, depuis 1934, en un organisme nommé "Bureau des traductions", rattaché au secrétariat d'État et que dirige un "surintendant". Le Bureau des traductions est organisé en fonction de ses deux principales sources de travail: parlementaire et ministérielle.

La traduction des documents parlementaires est confiée à trois divisions:

1) **Division des lois.** Cette division comprend deux sections. La première traduit les projets de loi et de modifications émanant de la Chambre des communes ou du Sénat, établit le recueil annuel des lois et prépare les codifications administratives. L'autre se charge de la rédaction et de la codification de la version française des décrets, ordonnances et règlements statutaires. En outre, cette dernière section révisé à fond les ordonnances traduites dans les diverses divisions.

2) **Division des débats.** Cette division est préposée à la traduction des débats quotidiens de la Chambre des communes et du Sénat, ainsi qu'à la préparation de l'édition révisée du compte rendu des délibérations parlementaires.

3) **Division de la traduction générale.** Cette division traduit les délibérations des commissions parlementaires et se charge de travaux pour le compte des ministères ou organismes qui ne sont dotés d'aucun service particulier de traduction.

Entre les sessions, ces trois divisions traduisent les rapports des Commissions royales, les publications spéciales et, au besoin, déchargent les autres divisions du surcroît de besogne.

Vingt autres divisions s'occupent chacune, actuellement, de la traduction pour le compte du ministère ou de l'organisme auquel elles sont affectées, soit: Agriculture, Citoyenneté et Immigration, Commission du service civil, Affaires extérieures, Finances et Impôts, Pêcheries, Langues étrangères, Travail, Mines et Relevés techniques, Défense nationale, Santé nationale, Revenu national, Affaires du Nord canadien et Ressources nationales, Postes, Travaux publics, Statistique, Commerce, Transports, Assurance-chômage, Affaires des anciens combattants. A l'heure actuelle, le personnel du Bureau des traductions comprend 261 personnes, dont 189 traducteurs et 72 préposés à l'administration et aux écritures.

Dans certains cas, outre le travail de traduction dont elles se chargent auprès des ministères auxquelles elles sont affectées, ces divisions traduisent des documents pour le compte des commissions, conseils et sociétés qui font rapport à la Chambre par l'entremise du titulaire de ces ministères. Ainsi, le Bureau fournit un service de traduction à la Galerie nationale, l'Office national du film, la Commission des ports nationaux, la Commission des transports, la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, la Commission du tarif, etc. Deux organismes de l'Etat ont leur propre service de traduction: la Banque du Canada, à laquelle le Bureau des traductions prête un traducteur, et la Société centrale d'hypothèques et de logement qui, cependant, collabore avec le Bureau des traductions.

Chacune des divisions assignées aux ministères est logée dans la même bâtiment que le ministère qu'elle dessert, afin de rester en contact avec lui.

Les chefs de division doivent rendre compte au surintendant de tout le travail accompli. Parfois, aux moments de pointe, ils expédient des travaux à l'administration centrale qui, alors, fournit l'aide nécessaire en mettant à contribution soit la Division de la traduction générale, soit d'autres services qui sont alors en mesure de se charger de l'excédent de besogne. Lorsque le personnel du Bureau ne suffit pas à la tâche, on emploie des traducteurs de l'extérieur qui sont rémunérés à forfait.

Une division des langues étrangères, qui n'est pas assignée à un ministère en particulier, traduit en anglais, ou *vice versa*, des textes rédigés en allemand, en russe, en espagnol, en italien et en d'autres langues, textes qui proviennent de tous les ministères. Lorsqu'on désire obtenir la traduction de certains documents écrits en des langues étrangères que les employés réguliers du Bureau connaissent peu ou point, on confie le travail à des traducteurs compétents de l'extérieur dont le Bureau possède une liste et dont le surintendant approuve la note de frais.

La division des langues étrangères est un service spécialisé auquel recourent les autres divisions. De même, les diverses divisions du Bureau transmettent parfois certains documents très particuliers à une autre division qui est mieux en mesure d'effectuer ce genre de travail. En conformité avec un programme en voie d'élaboration, on se propose d'intensifier et de systématiser cette spécialisation à l'égard de certaines questions.

A cause de cette spécialisation même et de la nécessité de suivre la marche des événements, les traducteurs sont appelés à rendre de nombreux services qui ne relèvent pas de la traduction. Ainsi, les autres traducteurs et d'autres fonctionnaires les consultent sans cesse à propos de questions dans lesquelles ils sont particulièrement versés. De la sorte, certains chefs de services doivent consacrer une grande partie de leur temps à ces consultations. Pour le même motif, ils agissent à titre de conseillers techniques en matière de langue au sein de leurs ministères.

Tous ces traducteurs jouent un rôle essentiel dans l'administration fédérale. Relativement peu de Canadiens connaissent à la fois l'une et l'autre des deux langues officielles; les rouages administratifs ne pourraient fonctionner sans la traduction. L'Etat ne pourrait faire connaître ses décisions, les administrés ne pourraient toujours correspondre avec l'Etat dans leur langue propre comme ils en ont le droit de par la constitution du pays.

A Ottawa, la traduction n'a pas seulement pour objet l'information du lecteur. Elle se propose d'établir des textes aussi fondamentaux, si l'on peut dire, que les originaux, en particulier dans le domaine législatif. Le Parlement canadien adopte toute loi à la fois en anglais et en français. Chaque version est considérée comme originale, aucune n'est tenue pour la traduction de l'autre. Chacune, par conséquent, fait également foi. On voit, par là, le soin, la minutie que les traducteurs doivent apporter à leur travail. La moindre erreur peut avoir des conséquences très graves, en particulier quand le document à traduire intéresse le fisc.

La responsabilité des traducteurs de l'Etat ne se borne pourtant pas à cette exigence de fidélité. Songeons à l'influence qu'ils exercent sur l'évolution de la langue au Canada. En un certain sens, on peut dire qu'ils font cette langue (il n'est question, bien entendu, que du français). Mais c'est là un rôle qui ne leur est pas particulier; ils le partagent avec les traducteurs du secteur privé. Les remarques qui vont suivre s'appliquent donc à quiconque fait de la traduction au Canada.

Nous sommes peut-être un peuple de traducteurs; nous sommes sûrement des lecteurs de textes traduits, à cause du bilinguisme du pays, à cause de la proximité des Etats-Unis. Le Canadien moyen, celui dont la lecture du journal quotidien et l'audition de la radio satisfont l'appétit intellectuel, celui-là ne lit guère, n'entend guère que de la traduction. Signalons, toutefois, que journaux et films de France se répandent de plus en plus au Canada.

Nos journaux reçoivent les dépêches d'agences en anglais; en anglais aussi les textes publicitaires. Nos postes de radio (et de télévision) nous serinent de la traduction à la journée. Orateurs politiques ou sacrés, professeurs, érudits, chercheurs, commerçants ou industriels, avocats ou ouvriers spécialisés, médecins ou ingénieurs, tous, partout et toujours, nous nous servons de textes anglais que

nous traduisons ou qu'on traduit à notre intention. La traduction s'infiltré partout, commande chaque geste de notre vie. Voilà la grande influence qui agit sur notre langue. La langue, surtout la langue écrite, sera, dans une large mesure et dans l'état actuel des choses, ce que sera la traduction. Notre français se trouve dans une situation particulière. Notre langue n'évolue pas, comme les autres, par le jeu de forces internes, mais par suite de pressions s'exerçant de l'extérieur par la traduction. (Au Canada, si l'on excepte le parler populaire traditionnel, les questions de langue sont avant tout des questions de traduction. Notre langue écrite se transforme moins par la création originale que par la transposition de vocables anglais.

Avouons que, jusqu'à ces dernières années, les traducteurs, souvent mal préparés à leur tâche, n'ont pas toujours exercé sur la langue une action bienfaisante. Ce sont les traducteurs, professionnels ou d'occasion, qui ont implanté les anglicismes dont notre langue est infestée. Anglicismes insidieux qui se présentent sous les dehors d'expressions légitimes. Nous répugnons à acclimater des termes anglais. Nous voyons d'un fort mauvais oeil les mots anglais que les Français accueillent avec tant de facilité. *Label, camping, planning, slogan, speaker*, lus dans un texte français (et généralement employés à contresens), nous font sourire quand ils ne nous irritent pas. Mais nous sommes moins protégés contre les mots-sosies, que Derocquigny appelait les "faux amis". Dans un passé assez récent, une certaine langue de traduction était un calque de l'anglais, calque de vocabulaire et calque de syntaxe.

Nous ne nous en débarrasserons jamais tout à fait. Des traditions ont pris naissance, qui ont la vie dure.

Toutefois, insistons plutôt sur le redressement qui se produit depuis quelques années. Les traducteurs font preuve d'une plus grande maîtrise, nos universités donnent des cours de traduction et un certain public se montre plus exigeant.

Cette amélioration se manifeste d'abord dans les services de l'Etat. Les normes de recrutement deviennent plus rigides. Les traducteurs apportent à leur travail un souci de perfection de la forme dont leurs devanciers étaient souvent incapables. Ils se livrent à de patientes recherches pour éviter les calques ou les créations intempestives. En outre, ils combattent l'emprise du passé qui est souvent la cause de leurs plus grands ennuis: il est toujours difficile de réagir contre le milieu ambiant.

Ils sont épaulés par un "service de terminologie", établi depuis deux ans au siège de l'administration centrale. Ce service de terminologie se charge de recherches sur des points qu'on lui signale et fournit aux traducteurs des bibliographies ou une documentation à propos de sujets donnés. Il se livre à l'étude approfondie de certaines questions et publie, à la suite de ces études, des glossaires anglais-français ou français-anglais.

L'amélioration des traductions officielles a des répercussions par tout le pays, puisque c'est dans ces textes que se façonne la langue politique, administrative, juridique; la langue, aussi, de toutes les spécialités dont s'occupent les services des vocabulaires établis par le service de terminologie.

De cette façon, les traducteurs de l'Etat, non seulement s'acquittent de leur tâche avec plus d'efficacité, mais exercent une influence certaine sur l'évolution de la langue française au Canada.